

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-52

présenté par
M. Estrosi

ARTICLE 67**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

I. – À la première phrase de l’alinéa 24, substituer au nombre :

« 120 »

le nombre :

« 60 ».

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer au nombre :

« 78 »

le nombre :

« 39 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à reconduire pour 2013 les augmentations de DSU et de DSR constatées en 2012.